

Fusion et confusion : vers une nouvelle chimie municipale ?

France Bouthillier

Volume 46, numéro 3, juillet–septembre 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bouthillier, F. (2000). Fusion et confusion : vers une nouvelle chimie municipale ? *Documentation et bibliothèques*, 46(3), 107–107.
<https://doi.org/10.7202/1032652ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2000

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Fusion et confusion : vers une nouvelle chimie municipale ?

Il n'y a pas si longtemps, on mesurait la fierté d'une paroisse à la taille de son église. Plus récemment, le phénomène de sécularisation aidant, la fierté d'une municipalité se vérifiait à son hôtel de ville, ensuite à ses équipements, entre autres, ses parcs, sa patinoire, et sa bibliothèque. L'automne 2000, marqué par le projet de loi 170 sur les fusions municipales, sonne le glas de ces anciens points de repère : les citoyens et leurs élus municipaux seront fiers autrement. La ministre des Affaires municipales propose – ou impose selon certains – une nouvelle chimie municipale. Le temps des mégacités est arrivé après soi-disant trente ans de débats. Pourtant, à l'époque, il y avait plus de villages que de villes à fusionner. Qu'importe, la carte municipale doit être redessinée et donner lieu à une nouvelle dynamique. Pour l'instant, la chimie se fait attendre, car on note peu d'atomes crochus entre les maires des villes concernées. Certains, devenus d'ardents défenseurs du projet de loi, clament : « *mondialisation oblige, l'efficacité municipale passe par la fusion* », celle-ci étant le seul scénario « moderne » garantissant les économies d'échelle que tous recherchent. Après le « *small is beautiful* » des années 1970, le nouveau millénaire confirme le « *big is efficient* ». Les adversaires, au contraire, revendiquent le droit au sentiment d'appartenance, soulignent l'importance de l'identité locale, et se portent garants de la qualité de services municipaux assortis d'une dimension humaine. Qui dit vrai ?

En ce qui concerne les bibliothèques, le projet de loi sur les fusions nous laisse confus. Seront-elles administrées de manière centralisée ou décentralisée, prises en charge par la ville ou par chaque arrondissement, intégrées systématiquement dans d'autres structures telles que les services des loisirs ou auront-elles un statut particulier selon leur situation antérieure à l'adoption de la loi ? Sur le plan bibliothéconomique, seront-elles des entités autonomes pouvant offrir les services comme bon leur semble ou les assises d'un réseau au sein duquel les services devront être homogénéisés ou, pour certains, nive-

lés ? Comment les inégalités, en fait les immenses fossés, au niveau des dépenses de bibliothèques *per capita* d'une municipalité à l'autre seront-elles traitées ? Lorsqu'on sait que certaines villes sur l'île de Montréal dépensent plus de 90 \$ par habitant comparativement à d'autres qui en dépensent moins de 30, comment ces entités pourront-elles cohabiter au sein d'une même ville ? À la confusion, les questions fusent. Malheureusement, on peut prédire que la place des services de bibliothèques dans cet énorme projet ne fera pas l'objet de réponses claires et précises avant l'adoption de la loi. Pourquoi en serait-il autrement ? Au Québec, pendant trente ans, on avait un texte de loi qui esquissait vaguement les responsabilités des municipalités envers les bibliothèques publiques, et on a abouti, il y aura bientôt dix ans, à son abrogation... Le projet de loi 170 n'apporte donc pas de grand changement : le statut des bibliothèques sera toujours ambigu et dépendant du bon vouloir des élus. Ce bon vouloir et surtout le pouvoir presque absolu des élus locaux sur les services de bibliothèques expliquent en grande partie la diversité et les inégalités de services d'une ville à l'autre. Dans un contexte d'incertitude, la nouvelle chimie municipale risque de rendre la tâche encore plus difficile à ceux et à celles qui voudront bien administrer ces services.

Le présent numéro affiche les tensions rapportées ci-haut. Richard Greene et Jean Leblanc nous rappellent que la bibliothéconomie au Canada possède un passé marqué par l'implication de religieux qui ont été des acteurs de premier plan pour la reconnaissance de ce domaine d'études. Le père Auguste-Marie Morisset, fondateur du programme de baccalauréat en bibliothéconomie à l'Université d'Ottawa, est un de ceux-là. Son histoire illustre tout le défi relié au développement moderne de cette discipline. Par ailleurs, Yvon-André Lacroix nous livre un examen des projets de construction de grandes bibliothèques en France réalisés récemment. Son texte nous fait découvrir les nouvelles visions de bibliothèques qui se concrétisent là-bas. En France, on ne

fusionne pas les villes, mais on les revitalise avec des constructions d'envergure ; les bibliothèques municipales ne deviennent pas des bibliothèques d'arrondissement, certaines, au contraire, détiennent une vocation régionale. Enfin, Claire Simard fait le point sur les besoins d'information des dirigeants de petites et moyennes entreprises et des barrières linguistiques que ceux-ci sont appelés à rencontrer dans un contexte de mondialisation. Son article souligne que, curieusement, ces barrières sont bien souvent ignorées alors qu'elles ne cessent d'augmenter. Décidément, la mondialisation n'a pas fini de nous affecter, mais à vous d'en juger !

France Bouthillier